PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 juillet 2020

Date de la convocation et publication : 1er juillet 2020

Présents : MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BOLLEAU Bernard, BRUTSAERT Gwenaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, GACHIGNARD Danielle, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoît, RINJONNEAU Éric
Absent : VIOLLEAU Christophe

ORDRE DU JOUR

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taux des taxes locales
- Délibération à adopter sur les dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies »
- Vote du budget 2020
- Présentation du tableau de projection budgétaire
- Remise totale des loyers au commerce « La Mazérienne » (COVID 19)
- Travaux de Point à Temps Automatique par le Syndicat Départemental de la Voirie et demande de subvention pour ces travaux
- Etude devis pour le spectacle de fin d'année offert aux enfants
- Informations sur les modalités des états des lieux pour la location des salles
- Etude devis pour travaux sur un mur mitoyen
- Eglise : mise en concurrence d'entreprises pour les lots infructueux (tranche 2)
- Questions diverses

Emmanuel BLANCHARD est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 heures 30 minutes

Le conseil municipal adopte et signe le procès-verbal de la dernière séance.

1. Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Considérant les résultats de l'exercice 2019,
Décide d'affecter les résultats suivants pour le budget principal et les budgets annexes, à l'unanimité,

Budget Principal

Excédent d'investissement	7 167.97 €
Affectation au financement de la section d'investissement	40 187.35 €
Excédent de fonctionnement	367 686.15 €

Budget annexe « Commerce Multiservices »

Déficit d'investissement	1 500.00 €
Affectation au financement de la section d'investissement	1 500.00 €
Excédent de fonctionnement	5 635.90 €

Budget annexe « Lotissement Les Orchidées »

NÉANT

2. <u>Vote des subventions aux associations</u>

Après étude des différentes demandes de subventions par la Commission Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACCA	450 €	(unanimité)
ASS SPORTIVE DES CAVALIERS	525 €	(abstention de Mathieu BARBIER, Vice-Président)
TENNIS CLUB	100 €	(unanimité)
ASSOC LE 18ème SIECLE DES LUMIERES	100 €	(unanimité)
FONDATION DU PATRIMOINE	50 €	(unanimité)
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	50 €	(unanimité)

3. <u>Vote des taux des taxes locales</u>

Le Maire fait part qu'il convient de voter les taux d'imposition pour l'année 2020 et présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.
Après analyse des documents financiers, et avis de la commission des finances,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire les taux soit :

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**15.34 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**36.18 %**

4. <u>Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »</u>

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de Madame le trésorier principal,
Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux,)

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré**,** décide, à l'unanimité**,** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

5. Vote du budget 2020

Budget Principal

Section de Fonctionnement :	dépenses et recettes	836 889.15 €
Section d'Investissement :	dépenses et recettes	325 723.86 €

Budget annexe « Commerce Multiservices »

Section de Fonctionnement :	dépenses et recettes	18 892.58 €
Section d'Investissement :	dépenses et recettes	13 003.99 €

Budget annexe « Lotissement Les Orchidées »

Section de Fonctionnement :	dépenses et recettes	107 010.00 €
Section d'Investissement :	dépenses et recettes	107 000.00 €

Après avis de la Commission Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal et les budgets annexes tels que présentés.

6. Présentation du tableau de projection budgétaire

Mathieu BARBIER présente le tableau de projection budgétaire

7. Remise totale des loyers au commerce La Mazérienne « COVID 19 »

Le Maire propose de procéder à une remise des loyers au commerce multiservices « La Mazérienne » pour la période du 1er avril au 30 juin 2020 dont l'activité a été impactée par le Covid 19. Le montant totale de cette remise s'élève à 1 750.86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la remise totale des loyers au commerce multiservices « La Mazérienne » pour la période du 1er avril au 30 juin 2020
- dit que cette remise sera budgétée à l'article 6745 du budget annexe commerce multiservices.

8. Travaux de Point à Temps Automatique par le Syndicat Départemental de la Voirie et demande de subvention pour ces travaux

Bernard BOLLEAU présente un devis d'un montant de 10 900.68 € du Syndicat Départemental de la Voirie pour des travaux de Point à Temps Automatique et souligne que la grande majorité de ces travaux avait déjà été commandée par le précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle le besoin de réaliser des travaux sur les voies communales et fait part que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Etude devis pour le spectacle de fin d'année offert aux enfants

Monique CHEMINADE présente un devis de LAIDA Production retenu par la Commission « Evènements et Loisirs » pour le spectacle de fin d'année des enfants d'un montant de 840 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir ce devis et autorise le Maire à signer le contrat.

10. Informations sur les modalités des états des lieux pour la location des salles

Monique CHEMINADE fait part que la Commission « Evènements et Loisirs » a évoqué la possibilité que les états des lieux des salles communales soient effectués par l'ensemble des conseillers municipaux à tour de rôle selon un calendrier prédéfini.

Elle propose également que le montant du chèque de réservation des salles soit porté à 100 € et que ce chèque soit conservé par la mairie en cas de ménage non fait.

Accord de principe de l'ensemble du Conseil Municipal mais réunions à prévoir pour travailler sur le fonctionnement des salles (book en cours par Mathieu BARBIER), les contrats de location, les états des lieux, le calendrier des permanences…..

Un grand ménage de la salle municipale est à prévoir chaque trimestre par les employés communaux.

11. <u>Etude devis pour des travaux sur un mur mitoyen</u>

Le Maire fait part qu'il convient de prévoir des travaux sur un mur mitoyen avec Monsieur HÉMERIT. Un seul devis a été reçu en mairie pour ces travaux et la décision est reportée à une prochaine réunion.

12. <u>Travaux à l'église : 2ème tranche</u>

Suite à l'examen des offres par Madame SEGONNE-DEBORD, architecte, et le Cabinet CECIBAT, Economiste de la Construction, il est présenté un récapitulatif des entreprises les mieux notées.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes

Lots	Entreprises	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle HT	Offre totale HT
1 – Maçonnerie **Pierre de taille**	SARL « LES COMPAGNONS RÉUNIS »	74 976.70 €	150 736.11 €	**225 712.81 €**
3 – Couverture	Entreprise René GAUTIER	3 714.75 €	5 308.88 €	**9 023.63 €**
4 – Vitraux	Entreprise Bernard FOURNIER	23 766.33 €	35 802.49 €	**59 568.82 €**

- De contacter plusieurs entreprises et de recourir à une mise en concurrence simplifiée pour les lots infructueux : lot n° 2 – Charpente Menuiserie et lot n° 5 - Electricité
- D'inscrire les travaux de la tranche optionnelle au programme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

<u>Informations de Bernard BOLLEAU</u>

- Avec l'arrivée d'un saisonnier, le retard dû au COVID a pu être rattrapé
- Les façades des bâtiments communaux vont être hydrofugées (salles, mairie…) par les agents
- Les travaux sont commencés au lotissement « Les Orchidées » depuis le 29 juin 2020
- A voir en commission : haie du terrain de tennis + entretien des allées du parc et du cimetière (alternative au désherbant)
- Inventaire des chemins : il peut être réalisé par le Syndicat de la Voirie (convention en vigueur) Il est proposé un tour des chemins par les membres du conseil municipal disponibles le dimanche 06 septembre le matin et en vélo pour réaliser cet inventaire

<u>Informations de Monique CHEMINADE</u>

- Le repas des ainés est prévu le dimanche 28 février 2021 –
  Traiteur : Mr DEMOLLE : Service par les conseillers municipaux volontaires et disponibles
  Animation : Mr DESMARET, musicien

<u>Informations de Sylvain MARCHAL</u>

- Le recensement de la population aura lieu en janvier-février 2021 : les coordinatrices auprès de l'INSEE seront Gwènaëlle BRUTSAERT et Monique CHEMINADE
- Infos sur les élections sénatoriales : date de désignation des délégués imposée par les services de l'Etat d'où une réunion de conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020
- Commission communale des impôts : lecture des membres désignés par la DGFIP
- Des élections pour élire les conseillers départementaux et régionaux auront lieu en mars 2021
- Mathieu BARBIER a été élu président du SIVOS BIGNAY FENIOUX GRANDJEAN MAZERAY

Mesdames GACHIGNARD et MARGUERITTE demandent où en est le projet de Défense Incendie.
Le Schéma Communal établi par la RESE a été remis en mairie très récemment.
Aucune date précise ne peut être donnée à ce jour.

Séance levée à 22H45